ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Connue comme les Nos 1909 et 1911 rue Bourbon.

James Wilson vs Francis D. Daubert, syndic définitif des créanciers de Joseph M. Segui, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 497 borné par les rues Bourbon, Marais (anciennement Morales), Union et Urquhart. ledit lot mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Bourbon sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant situé à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Bourbon et Marais. Ledit lot de terre était premièrement désigné comme faisant partie du lot 257 dans l'ilet 29 adjoignant au lot 257 d'après le plan du nouveau faubourg Marigny.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée dans le Deuxième District,

Connue comme No 528 rue Jefferson, entre les rues Chartres et Decatur,

Avec les Bouilloires et autres Machines de Valeur, etc., dans la bâtisse.

Jean Marie Lacroux vs Jean V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,754 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines et appareils de moulin qui y sont érigés, portant le numéro municipal 528 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Decatur, Jefferson et Chartres. désigné comme lot numéro dix sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, en date du 10 mars 1844, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure conformément au dit plan 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur soixante six pieds sept pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue ——— et le divisant de la propriété de ——— cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue ——— et le divisant du lot numéro onze sur le dit plan avec une largeur irrégulière dans le fond conformément au dit plan.]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juin—25 —juil 2 9 16 23 29

VENTE PAR LE CONSTABLE.

J. E. Schroth vs M. et Mme B. Myers.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nvelle-Orléans, Lne. — No 34,746 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le SAMEDI, 17 juillet 1897, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions -Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY
Constable de la Première Cour de Cité.
7 jui—7 11 17

PAR LE CONSTABLE.

F. Joseph Gillan vs H. Spindler.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 28,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 728 Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 24ème jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur le lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 juillet—15 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23me jour de juin 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Mme Kate Ryan, femme de Victor Mauberret, vs Victor Mauberret, son mari, No. 53,702, Division C.

Sur motion de MM. Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant dûment des preuves, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en cette affaire, enregistré le 17 juin 1897, soit maintenant confirmé et fait final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Kate Ryan, femme de Victor Mauberret, décrétant une séparation de biens entre eux; le défendeur payant tous les frais.

Jugement rendu le 23 juin 1897.
Jugement signé le 29 juin 1897.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour de juin, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept.
T. J. TOURNILLON, Député Greffier.
Dinkespiel et Hart, Avocats.
13 juil—13 20 27—3 août.

E. J. Kursheedt vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,774—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E J. Kursheedt, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
14 juil—14 18 23

M. Schwartz & Co versus leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Weil, syndic provisoire de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
LAZARUS, MOORE & LUCE.
9 juil—9 13 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 45,547.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 627 rue Poydras près Camp—Il sera vendu aux enchères publiques le MARDI 3 août 1897, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. en date et signé le 30 juin 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos. 11 et 10 sur un devis de Edgar Pilié, en date du 12 avril 1895, et sur les rôles d'assessement de la Paroisse d'Orléans comme lots 7 et 8 dans l'ilet No 26. maintenant No 385, borné par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Locust; le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Locust et Melpomène, et mesurant trente et un pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Melpomène, par la même largeur dans le fond, et cent vingt-sept pieds neuf pouce de profondeur en tre lignes parallèle; et le lot No 10 mesure trente et un pieds et sept pouces de face sur la rue Melpomène par la même largeur dans le fond et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, dans le Troisième District, dans l'ilet No 67 désigné comme lot No 14 sur un plan annexé à un acte pa devant Félix De Armas, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, les autres bornés étant les rues St-Antoine et Génie, mesurant trente pi ds de face sur la rue Bagatelle par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un et deux ans garantie par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt; les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 juil—3 4 12 19 26 - août 3

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tous les droits, titres etc et à LA NICARAGUA MINING, DEVELOPING AND COLONIZING CO. LIMITED,

Dans le Nicaragua, Cape Gracias.

Aux Enchères Publiques. Conditions—Comptant.

PAR HARRY H HODGSON, Encanteur, Bureau, 143 rue Carondelet, le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 831 rue Commune, En vertu et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 51,040 du dossier dans l'affaire de John D. O'Niel vs La Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, il sera vendu aux enchères publiques—

Une certaine concession pour localiser une mine dans ce qui est connu comme la vallée de la chaîne de la montagne de la Rivière Pis-Pis, sur la crique de Wasanuk, dans le Nicaragua, cap Gracias, connue comme le Letitia Vein, ensemble avec toutes les dépendances, etc., nécessaires à l'opération de la dite mine, appartenant à la Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, et laquelle a été acquise par la dite Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, de John McCaferty, le 21 juillet, 1894.

Conditions—Comptant.
7 juillet—7 18 25—août 18 9 10

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard L. Robertson, Senior.

No 28,448—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 336 rue Carondelet—MARDI, le 17 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 13 juillet 1897 et à moi, W. H. Fitzpatrick, encanteur, adressé, dans l'affaire ci dessus énumérée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Une certaine portion ou lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs Elysées, mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, connu par le No 2231 rue Royale.

Deuxièmement—Une certaine portion de terre et les droits qui y appartiennent touchant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant trois pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Troisièmement—Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que les propriétés ci-dessus décrites et mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, connu par le No. 2237 rue Royale.

Quatrièmement—Un certain lot ou par elle de terre dans le fond de la propriété Troisièmement décrite ci-dessus et mesurant quinze pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de soixante pieds.

Cinquièmement—Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Musique, Morales, St Claude et l'avenue St Roch, mesurant trente-trois pieds huit pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent cinq pieds, deux pouces, connu par le nouveau No 2429 rue St-Claude.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la partie à crédit s'il y en a, doit être subdivisée en billets d'acquéreurs pour satisfaire le nombre des parties intéressées, les dits billets doivent porter intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de garantis, tels que le pacte de non alienando et la stipulation de cinq pour cent d'honoraire d'avocat, et le transfert de la police d'assurance, etc., les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1897 et de faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente pou la lier.

Acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 juil— 15 16 18 25— août 1 8 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

No 286 rue Marigny, entre Prosper et Solidelle.

Dans l'affaire de John Jacob Maas, Jr. et als. vs les mineurs John Jacob Maas.

No 50,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 836 rue Commune—MARDI, 27 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune. il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juin 1897, et signé le 7 juin 1897 dans l'affaire ci dessus—

La désirable propriété No 286 rue Marigny, décrite comme suit; à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 22 de l'ilet No 7. borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, conformément au dit plan, dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14 juillet 1847 et déposé en l'étude de Théo. Guyol, ancien notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, à proximité des chars Claiborne, dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 27—juil 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—COMPRENANT—

LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâtir,

Encoignure des Avenues Canal et Galvez.

—ET—

Quatre beaux et grands lots à bâtir

—SUR LA—

Rue Galvez entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie,

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-unes des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Domaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois.

Nos 1201 et 1303 rue Marigny,

A l'encoignure Nord Remparts.

L'Ilet de terre amélioré et désirable,

En face du Parc de ville,

Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

—ET—

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 20 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune. il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoisée No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galerie devant et derrière, hangars, citernes, etc. Les terrains sont grands, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierre N. Canteron, par achat de Arthur Shiff d'après l'acte pardevant A. J. Ker, ancien notaire de cette ville en date du 28 août 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transferts, livre 104, folio 930.

2° Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots à bâtir de choix sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 24, sur un plan tiré par A. d'Hémécourt, le 16me jour de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire public, dans un acte du 10 octobre 1853. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond qui court obliquement, leur profondeur étant 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la lignes du côté du lot No 6, la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 5 et 6, 123 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 5 la plus rapprochée de la rue du Canal.

4° Les deux splendides lots de terre à bâtir sur la rue Galvez, touchant aux lots mentionnés ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson) Galvez et Miro, désignés par les Nos 7 et 8 de l'ilet No 34, sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept (27') pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit pieds (28') trois pouces (3") et quatre (4") lignes sur la ligne du fond, qui court obliquement, leur profondeur étant cent cinquante-trois (153') pieds deux (2") pouces et trois (3") lignes sur la ligne les séparant, cent soixante-trois (163') pieds sur la ligne du côté du lot No 8, la plus rapprochée à la rue Gasquet; cent quarante-trois (143') pieds quatre (4") pouces et sept (7") lignes sur la côté du lot No 7 le plus rapproché à la rue du Canal, et tels que vendus conformément au plan exposé à l'étude de

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

la vente, fait par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896 Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc, et occupée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Second District de cette ville, sur le côteau de la Métairie, à un ilet du Bayou St. Jean, mesurant 423 pieds, 5 pouces et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayou St-Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C, de à 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces en largeur, sur une ligne oblique dans le fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan de la dite étendue de terre, fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 223 pi de 9 pouces de face à la rue Orléans sur la suivante profondeur: sur la ligne la plus près du Bayou St Jean 704 pieds 11 pouces et 2 lignes, sur l'autre ligne de côté 822 pieds 1 pouce et 3 lignes et 191 pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la succession de Jean Darniss, le 23 décembre 1885, d'après l'acte pardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. Enregistré dans le bureau des transferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Cette superbe étendue de terre est un des plus grands morceaux contigus de terre dans la ville, et est toute entière terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques des principales avenues du Deuxième District, dont toute sera obligée sous peu d'être expropriée. avec la marche des améliorations dans cette direction Elle a une façade de 423 pieds sur le Chemin de la Métairie, où la ligne des chars électriques de l'avenue de l'Esplanade s'étendant au Parc de la ville et à l'avenue Canal est maintenant en voie de construction. Elle a une profondeur d'environ 2650 pieds à l'extrémité de la ligne du fond et est traversée par la ligne proposée des chars électriques de la rue Domaine au Parc de ville. Un champ plus avantageux de spéculation et de placement garanti a rarement été offert, et le mérite les sérieuses considérations des considérations des capitalistes.

6° Ce beau site faisant face au vieux bassin, encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Trémé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin, Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries

7° L'ilet de terre de choix sur le côteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de Ville amélioré d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie hangar, citerne, etc, le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St-Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie 89 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et lugement productif, avec deux étages dans le fond No 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est, décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie du lot No 8 de l'ilet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et seulement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande continuelle rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable à l'encoignure des rues Marigny et Nord Remparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc.; plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandeville et St-Claude [anciennement Bons-Enfants]. Ledit lot forme l'encoignure des rues Marigny et N. Remparts et mesure, en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Remparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Féliciane et Montégut. et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; les polices d'assurances devant être tranférées et toutes les autres clauses de sécurités, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles pour 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 juin—19 20 27—juillet 4 11 18

John P. Mangin vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,268—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
EDGAR M. CAHN, avocat.
8 juillet—8 12 17

Jacques Hordeau vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53 447—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. H. Mitchell, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
8 juil—8 12 17

PILULES VALLET APPROUVEES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE *l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces.* LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET, 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Terre boisée et terre de prairie

Dans la Paroisse Vermillion. A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne.

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 15 juin 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse Vermillion, en cet Etat, et une place connue comme Hebert Cove, étant en partie terre boisée et en partie terre de prairie, mesurant trois et demi arpents de face sur une profondeur de vingt-huit arpents borné en haut par les terres de L. T. Briggs et au bas par les terres d'Albert C. Hebert, à l'Est par les terres de Mme Monroe LeBlanc, à l'Ouest par les terres d'Edmunds Hunsberry, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent. Le dit morceau de terre est mieux connu et désigné dans l'Arpentage des Etats-Unis comme la première moitié de la moitié Est du quart Nord-Est et de la moitié Est de la moitié Est du quart Sud Est de la section 30, township 13, Sud range 3 Est.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du montant de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de l'enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr, notaire.
17 juin—17 20 27—juil 4 11 18 22

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 1902 rue Mandeville, à l'encoignure Prieur

Et le cottage seul dans le fond

Succession de Joseph Prograis.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—MARDI, 3 août 1897, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où le plan peut être inspecté conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté et signé le 23 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, adressé à W. H Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Mandeville et Joséphine, dans l'ilet No 51, qui est borné par les rues Mandeville, Joséphine, Célestine et Marigny, dans le troisième district de cette ville; le dit lot mesurant (mesure americaine) quinze pieds onze pouces et six lignes sur la rue Mandeville par une profondeur et face à la rue Joséphine de cent six pieds six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles; Aussi un autre certain lot de terre adjoignant la susdite propriété, mesurant quinze pieds, onze pouces et sept lignes de face sur la rue Mandeville, par cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles Aussi un autre certain lot de terre adjoignant la propriété deuxièmement décrite et mesurant trente et un pieds, un pouce et six lignes de face sur la rue Mandeville par cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage et un cottage seul, contenant en tout neuf chambres et deux cabinets et produisant $240 par an.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 an garanti par le billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant en plus assumer, comme partie du prix d'achat, les taxes dues et exigibles pour le courant de l'année 1897, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 juin 27—4 11 18 25 juil—1 2 3 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920—A. P. Agnelly vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition, le tableau et l'affidavit suivants étant considérés, il est ordonné que la cession des biens faite par A. P. Agnelly au bénéfice de ses créanciers soit acceptée, que Lamar C. Quintero, notaire, bureau 18 Masonic Temple, Nlle-Orléans prenne un inventaire des biens du pétitionnaire, droits et crédits; qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit tenue pardevant ledit notaire le 23me jour de juillet 1897; que Johnston Armstrong, 219 rue Baronne, Nlle Orléans, soit nommé syndic provisoire en fournissant caution en la somme de sept mille dollars, et en se conformant aux exigences de la loi; que R. E. Saucier et Alf. F. Théard soient appointés estimateurs pour estimer la propriété, droits et crédits du pétitionnaire, et que dans l'intervalle toute procédure contre la personne du pétionnaire et sa propriété soit suspendue.

Nouvelle Orléans, 1er juillet 1897.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
JOSEPH O. DASPIT et JOSEPH F. POCHE, Avocats.
4 juil—

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 49,581—Cour Civile de District—John S. Tomy vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit convoquée et tenue pardevant H. G. Dupré, notaire public en cette ville, commençant le 10 août 1897, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la propriété foncière dans cette affaire remise, et que les créanciers du plaignant soient notifiés pour assister à ladite réunion conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1897.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
30 juin—3 fen 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,018—Division D—F. Toro et Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de biens des pétitionnaires soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Andrew Collins, jr., notaire public en cette ville, commençant le 28me jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., qu'un inventaire de la propriété soit fait par ledit notaire et que W. H. Allen et B. S. Delahoussaye soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée, et que Frank Marquez, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans, soit nommé syndic provisoire dans cette affaire et que des lettres comme tel lui soient émises après avoir prêté le serment prescrit par la loi; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1897.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de cette Cour Div. B agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge Div. D, maintenant absent en congé,
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Dinkespiel & Hart Avocats.
14 juil—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,001—Division E—Cour Civile de District - Bartholomew Moran vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bartholomew Moran, insolvable dans cette affaire, soit et par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Griffin, notaire public, à son Bureau, No 636 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'août 1897, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire à un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1897.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
WM. H. PASCOE, Avocat.
15 juil—

Succession de Henry J. Doescher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,174—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. Doescher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOMBE et LOT DANS LE CIMETIERE DES RUES WASHINGTON ET PRYTANIA.

Succession de Mme Mary E. Bell.

No 53,678—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur. — Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune. il sera à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 juin 1897, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir

Un certificat où titre de propriété à un certain lot où lieu de sépulture dans le Cimetière Lafayette No 1 de cette ville, rues Washington et Prytania avec une tombe là-dessus érigée.

Conditions—Comptants.
Acte de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 juillet—4 11 18 25 29

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN. encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, MERCREDI, 21 juillet 1897, à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 18 juin 1897, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" dans l'interdiction de John T. Brenford, No. 42,390, les propriétés décrites ci-dessous:—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Old Magazine, désigné par la lettre "A" sur un devis par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, et mesurant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Old Magazine et une profondeur sur la ligne opposée de 147 pieds 3 pouces, de là 8 pieds vers la rue Old Magazine sur une ligne parallèle à la rue Félicité, de là 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité et parallèle à la rue Old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant Les taxes de 1896 à être payées par le propriétaire actuel et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. B. Upton Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 juin—20 28—juillet 5 12 19 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Grande Valeur dans le Troisième District.

COIN POUR AFFAIRE,

Coin des Champs-Elysées et le Chemin Gentilly.

Terrains pour batir sur les rues Champs-Elysées, Français et Livingston.

Jacques Tambaro et als vs John Karcher.

No 53,852—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, 18 août 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juillet 1897, et signé le 12 juillet 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre dans le faubourg Darcantel, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement de l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Solon et le chemin de Gentilly, sur un plan dressé par D'Hémécourt en date du 22 novembre 1850, déposé en l'étude de A. Baudoin, alors un notaire en cette ville, désigné aussi par les mêmes numéros sur un plan dressé par Depouilly, en date du 3 juillet 1860, déposé comme plan No 13 en l'étude de Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, conformément au dit plan les dits lots mesurent, à savoir:

Les lots un, deux et trois mesurent chacun 85 pieds 6 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 4 a une forme triangulaire, mesure 78 pieds (plus ou moins de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne du lot No 3 et 85 pieds (plus ou moins) sur la ligne du lot No 5; le lot No 5 a une forme irrégulière, mesure 92 pieds pieds (plus ou moins) de face au Chemin de Gentilly par 85 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 4 et 131 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 6. Le lot No 6 mesure 53 pieds 9 pouces 4 lignes de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de 118 pieds 2 pouces 4 lignes plus ou moins, sur la ligne du lot No 5, et 159 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne opposée, et 34 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, et le lot 7 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la rue Solon sur une profondeur de 120 pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Dix certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 6 à 15 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Philadelphia et Livingston, sur un plan de d'Hémécourt, voyer, le 23 novembre 1850 et déposé en l'étude de A. Baudoin, alors un notaire en cette ville.

Les lots 6 à 9 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1/2 pouces de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 6 forme l'encoignure des rues Champs-Elysées et Livingston; les lots Nos 10 et 11 mesurent, chacun, 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Livingston sur une profondeur de 160 pieds; les lots Nos 12 à 16 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 12 forme l'encoignure des rues Français et Livingston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste, si il y en a, avec un crédit de un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges et liens de vendeur sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; les taxes de 1897 doivent être assumées par l'acquéreur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, etc.

Les acquéreurs auront à faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 15 21 28—août 4 11 18

Succession de Manuel Fernandez et de Mme Maria de la Rosa, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 49 552 et 49,726 consolidés—Division E—Avis est par le présent donné à tous les créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John C. Suarez, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
9 juillet—9 13 17

Dans l'affaire de la Masonic Temple Building Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,201—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles F. Brown, Calvin F. Ladd et David D. Wethr, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
10 juil—10 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Premier District, sur l'avenue Hagan,

Entre les rues Gravier et Commune (la rue à l'arrière étant la rue Rendon).

Rosetta Gravel Paving & Improvement Company vs James Mullaley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 août 1897, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 677 borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Commune et Gravier, mesurant cent vint pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de trente et un pieds trois pouces et quatre lignes, et désigné sur les rolls d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lot No 7.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—16 23 30—août 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Sixième District,

Connue comme nouveau No 344, rue Chestnut (maintenant rue Audubon)

François Castaing vs Joseph De Blois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 53,912—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 19 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé à Greenville, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 37 borné par les rues Broadway, Oliver, Chestnut et Wall, ledit lot est désigné par le numéro dix et mesure, au pied américain, trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—16 17 23 30—août 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée du Troisième District.

Connues comme nouveaux Nos 1724 et 1726 rue Marais, entre St-Antoine et Annette.

Et nouveaux Nos 1468 et 1470 rue Robertson, entre Colombus et Kerlerec.

Mme James M. Pagaud, tutrice, et son mari, subrogé tuteur, vs Gustave Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 53,587—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 août 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Morales ou Marais, Bons-Enfants ou St Claude, St-Antoine et Annette, et mesurant, au piad américain, trente-deux pieds sept pouces de face à la rue Morales ou Marais, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec et mesurant au pied américain trente et un pieds trois pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds plus ou moins, comme plan fait par L. Bringier, voyer, en date du 27 septembre 1836 annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, notaire le 3me jour de juin 1844.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil— 16 23 30—août 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL,

Du Contenu d'un Etablissement de Pianos et de Musique,

Consistant en un vaste assortiment de Pianos Neufs, Orgues, Banjos, Mandolines, Guitars, Violons, Tambonrines, Accordéons, Zitars, Harmonicas, Cornets et Divers autres Instruments Musicaux de Diverses Manufactures et Fabriques.

Incluant un vaste lot de musique en feuilles, archets, cordes, divers, etc. etc., aussi comptoirs, pupitre, meuble de bureau, installation, etc., etc., comprenant coffre-fort, machine à écrire, enrégistreur, etc.

Dans l'affaire de F. L. Richardson, receveur de la American National Bank of New Orleans vs The Dunning Medine Music Co, Limited.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No 53 910 Division B. En vertu d'un ordre de vente daté du 15 juillet 1897, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI 27 juillet 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir—

Sur les lieux, ancien No 36 rue Camp (nouveaux numéros 214 et 216 rue du Camp). Le contenu des dits lieux, consistant de pianos, orgues, instruments de musique, musique en feuilles, meuble de bureau, coffre fort en fer, divers, etc., selon inventaire enrégistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—16 20 24 25 27

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FEBRIFUGE, TONIQUE, DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES PHARMACIES.